

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00808
Numéro SIREN : 851 836 742
Nom ou dénomination : 3CMP

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2023 sous le numéro de dépôt 4248



174 Avenue du Truc
B.P. 60275
33697 Mérignac

3CMP

570 Route Royale
33240 LA LANDE DE FRONSAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

Aux associés de la société 3CMP,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par M. Christophe PETIT, concernant l'apport en nature devant être effectué au profit de la société 3CMP, par M. Christophe PETIT et Mme Carole PETIT, de la pleine propriété de 499 actions, sur les 1.000 parts composant le capital social de la SAS PAPETERIE DES VERGERS – 26, avenue d'Aquitaine – 33560 SAINTE-EULALIE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société 3CMP, et le cas échéant, d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciations de la valeur de l'apport
3. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

L'opération envisagée consiste en l'apport de la pleine propriété de 499 actions, sur les 1.000 parts composant le capital social de la SAS PAPETERIE DES VERGERS, SAS au capital de 70.000 € – 26, avenue d'Aquitaine – 33560 SAINTE-EULALIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 753 712 538 RCS BORDEAUX détenues :

- à hauteur de 259 actions par M. Christophe PETIT,
- et à hauteur de 240 actions par Mme Carole PETIT.

L'apport de titres projeté s'inscrit dans le cadre d'une restructuration patrimoniale de la détention des parts de la SAS PAPETERIE DES VERGERS.

1.2 Présentation des parties participant à l'opération

1.2.1 SAS 3CMP – Société Bénéficiaire de l'apport

La société 3CMP est une société par actions simplifiée, au capital de 10.500 €, ayant son siège social 570 Route Royale – 33240 LA LANDE DE FRONSAC.

Elle est représentée par M. Christophe PETIT, Président.

La Société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit, et quel que soit leur objet,
- L'achat et la revente de tous biens mobiliers et immobiliers à caractère exceptionnel ;
- La gestion directe ou indirecte de ces participations, [...]
- La participation dans toutes sociétés, [...]
- [...]

1.2.2 M. Christophe PETIT et Mme Carole PETIT, apporteurs

Monsieur Christophe PETIT, né le 7 juin 1969 à CHATELLERAULT (86)

De nationalité française,

Epoux de Madame Carole GROSSET née le 22 juin 1968 à NIORT (79) de nationalité française, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté de biens en date du 6 juin 2009.

Madame Carole PETIT née GROSSET, née le 22 juin 1968 à NIORT (79)

De nationalité française

Epouse de Monsieur Christophe PETIT, né le 7 juin 1969 à CHATELLERAULT (86), de nationalité française, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté de biens en date du 6 juin 2009.

1.2.3 Liens capitalistiques entre les parties

Monsieur Christophe PETIT détient actuellement 493 actions de la SAS PAPETERIE DES VERGERS.

L'apport de Monsieur Christophe PETIT porte sur 259 actions.

Madame Carole PETIT détient actuellement 456 actions de la SAS PAPETERIE DES VERGERS.

L'apport de Mme Carole PETIT porte sur 240 actions.

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées de façon détaillée dans le contrat d'apport.

Les apporteurs apportent à la société 3CMP, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société, la pleine propriété de 499 actions de la SAS PAPETERIE DES VERGERS, sur les 1.000 parts composant son capital social.

Ces parts sont détenues à hauteur de 259 actions par Monsieur Christophe PETIT, à hauteur de 240 actions par Madame Carole PETIT.

Lesdits biens sont évalués à la somme de 249.500 euros.

1.3.2 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 249.500 €, il sera attribué aux apporteurs 24.950 actions nouvelles de la société 3CMP d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital, selon la répartition ci-dessous :

- 12.950 actions à Monsieur Christophe PETIT,
- 12.000 actions à Madame Carole PETIT.

1.3.3 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de cet apport.

1.4 Désignation et évaluation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'évaluation a été réalisée par le cabinet AUDECCO, expert-comptable.

L'évaluation a été basée sur la base des comptes clos au 31 mars 2023, Elle a consisté en une revalorisation des fonds propres de la société à cette date.

1.4.2 Description de l'apport

Les titres de la SAS PAPETERIE DES VERGERS ont été évalués à leur valeur réelle.

Cet apport sera comptabilisé aux valeurs réelles dans les comptes de la Société bénéficiaire de l'apport.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Notre mission a pour objectif d'éclairer les associés de la SAS 3CMP sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué par M. Christophe PETIT et Mme Carole PETIT. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ni d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de réalisation des formalités.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Prendre connaissance de l'opération de restructuration, ainsi que de ses objectifs et différentes étapes,
- Contrôler la réalité de l'apport réalisé au profit de la SAS 3CMP,
- Contrôler la disponibilité de l'apport au regard de sa libre disposition sur un plan juridique,
- Analyser la valeur individuelle de l'apport réalisé,
- Analyser les hypothèses retenues ainsi que la pertinence des méthodes de valorisation ayant servi à approcher la valeur des actions de la SAS PAPETERIE DES VERGERS,
- Prendre connaissance des derniers comptes annuels disponibles de la SAS PAPETERIE DES VERGERS,
- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des titres apportés.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de la Présidente de la SAS PAPETERIE DES VERGERS, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des fonds propres de la SAS PAPETERIE DES VERGERS en date du 31 mars 2023 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les comptes ayant servi de base à l'évaluation de l'apport.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

Les parties à l'opération ont arrêté la valeur de l'apport net réalisé M. Christophe PETIT et Mme Carole PETIT pour une valorisation de 249.500 €.

Les actifs apportés par M. Christophe PETIT et Mme Carole PETIT à la SAS 3CMP ont été valorisés à leur valeur réelle.

2.3 Réalité de l'apport

Nous nous sommes assurés de la réalité de la SAS PAPETERIE DES VERGERS par l'obtention des documents légaux d'inscription de cette entreprise.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

L'apport a été évalué à sa valeur réelle.

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons fondé notre appréciation notamment sur :

- Les valeurs issues des comptes de l'entreprise sur la base des comptes au 31 mars 2023, nous permettant d'aboutir à cette valorisation,
- La vérification de la pertinence des méthodes d'évaluation utilisées,
- La validation des différentes hypothèses de travail retenues dans l'évaluation,

Les vérifications alternatives effectuées par nos soins, confortent la valeur de l'apport.

3. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 249.500 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la SAS 3CMP.

Fait à Mérignac,

Le Commissaire aux apports

EXCO ECAF
Antoine COCHET